
MARRAKECH – Atelier du PSWG du GAC et de l'ASO / NRO

Mardi 8 mars 2016 – 12h30 à 14h00 WET

ICANN55 | Marrakech, Maroc

ALICE MUNYUA: Bonjour à tous. Nous allons bientôt commencer notre atelier. C'est la réunion entre l'Organisation de ressources de numéros (NRO) et le groupe de travail du GAC sur la sécurité publique.

Nous aurons une petite introduction tout d'abord. Je suis Alice Munyua. Je préside le groupe de travail du GAC sur la sécurité publique.

BOBBY FLAIM: Bonjour. Je suis Bobby Flaim, je travaille au FBI (*Federal Bureau of Investigation*) aux États-Unis.

PAUL RENDEK: Bonjour. Je suis Paul Rendek, et je suis directeur des relations extérieures du RIPE NCC, qui est le Registre Internet régional pour l'Europe, la Russie, l'Asie centrale et le Moyen-Orient.

LESLIE NOBILE: Bonjour, je suis Leslie Nobile. Je suis directrice du *Global Registry Knowledge* au Registre américain des numéros Internet.

Remarque : *Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

CRAIG NG: Bonjour. Je suis Craig Ng. Je suis le secrétaire général de l'APNIC, qui est le Registre Internet pour l'Asie-Pacifique. Une partie de mon rôle consiste à être en rapport avec les agences chargées de faire respecter la loi.

MADHVI GOKOOL: Bonjour. Je suis Madhvi Gokool. Je travaille à l'AFINIC. Merci.

ALICE MUNYUA: Merci beaucoup à tous. Vous voyez l'ordre du jour à l'écran. Nous n'avons pas beaucoup de temps. Nous allons commencer par une introduction très brève, par rapport à ce que le groupe de travail sur la sécurité publique du GAC fait, et ensuite nous aurons un aperçu de comment les agences chargées de faire respecter la loi et les agences de sécurité publique utilisent les informations du WHOIS. Puis, nous parlerons un petit peu des politiques concernant le WHOIS. Enfin, nous parlerons des prochaines étapes à suivre.

Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à l'ordre du jour?
Oui ?

Je vais donc commencer en vous donnant un petit aperçu de ce que fait le groupe de travail du GAC sur la sécurité publique. Comme vous le savez, le principe opérationnel 27 du GAC

prévoit la création de comités ou de groupes de travail pour aborder certains thèmes qui affectent les politiques publiques.

Ce groupe a été créé en 2015, en février 2015 pendant la réunion de Singapour, avec l'objectif de coopérer avec les comités consultatifs de l'ICANN et les organisations de soutien ainsi qu'avec la communauté de l'ICANN, et d'assurer un soutien multipartite en matière de politiques de sécurité publique.

Nous conseillons également la communauté pour soutenir les agences chargées de faire respecter la loi afin de prévenir toute utilisation malveillante du DNS. Nous participons également aux groupes de travail de l'ICANN et aux groupes d'étude, aux PDP, pour promouvoir une meilleure compréhension des effets potentiels des recommandations de ces équipes sur la sécurité publique.

Nous évaluons de manière continue les mécanismes de responsabilité de l'ICANN en relation avec nos obligations contractuelles avec les registres et les bureaux d'enregistrement, et nous essayons également d'analyser les études de politiques qui nous sont parvenues pour évaluer les aspects relatifs à la sécurité publique.

En bref, ce sont les objectifs du groupe de travail du GAC sur la sécurité publique. Je vais maintenant donner la parole à Paul,

qui va nous présenter le travail de l'Organisation de ressources de numéros (NRO). Paul?

OSCAR ROBBLES:

Excusez-moi. Je m'excuse d'être en retard. J'étais dans une autre réunion. Je suis Oscar Robles. Je suis Président-Directeur général de LACNIC, le Registre Internet régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Je préside également le NRO (Organisation de ressources de numéros), à savoir l'organisation qui regroupe les cinq RIR. Merci beaucoup de m'avoir invité à participer à cette session. Nous sommes très intéressés et souhaitons entendre vos inquiétudes ou à répondre à vos questions afin de voir ce que nous pouvons faire pour répondre à vos inquiétudes. Merci.

ALICE MUNYUA:

Merci beaucoup de collaborer avec nous.

PAUL RENDEK:

Merci, Alice. Je vais faire un bref aperçu des registres Internet régionaux. Je sais que l'on ne comprend pas toujours ce que fait chaque registre Internet régional (RIR), donc je vais passer en revue, un par un, le travail de ces registres.

Voilà!

Alors, qu'est-ce qu'un RIR? Je vais lire cela parce que c'est une belle définition, qui mérite d'être lue à voix haute. « Un registre Internet régional gère la location et l'enregistrement des ressources numériques d'Internet, dans des régions particulières du monde, et maintient un registre unique de tous les numéros IP qui sont attribués. » Cela inclue les adresses IPv4 et IPv6, et les numéros du système autonome.

Les registres Internet régionaux sont au nombre de cinq, qui représentent les différentes régions que vous voyez à l'écran.

J'ai fait une liste des dates de création de ces différents registres, que vous pouvez voir à l'écran. Vous voyez le RIPE NCC, qui est le plus ancien, établi en 1992. Le RIPE NCC couvre la région de l'Europe, l'Europe de l'Est, la Russie, l'Asie centrale, et le Moyen-Orient.

Ensuite, le deuxième registre qui a été créé est l'APNIC, qui a été créé en 1993 et qui couvre la région de l'Asie-Pacifique. Puis, nous avons l'ARIN (Registre américain des numéros d'Internet), qui couvre les États-Unis, le Canada, et une partie des Caraïbes.

Puis, nous avons LACNIC, qui couvre la région de l'Amérique latine, et également une partie des Caraïbes, ainsi l'Amérique centrale. Enfin, l'AFRINIC, qui a été établi en 2005.

Voilà ce que nous avons à ce jour. La façon dont ces registres ont été créés était assez naturelle. C'était basé sur la façon dont les communautés se sont réunies.

Et cela montre un petit peu comment l'Internet s'est développé. Au départ, tous les numéros venaient de l'Amérique du Nord. L'ARIN n'a pas été le premier registre à être créé parce qu'il y avait un certain nombre de numéros qui étaient hérités à l'époque.

Ensuite, la structure et les services des RIR. Nous avons un certain nombre de services et d'activités qui sont basés sur les besoins de leurs communautés. Mais avant tout, les services communs à ces RIR.

Il s'agit d'organisations à but non lucratif, financées à 100% par la communauté. Il y a des frais pour les fournisseurs de services. Ce sont des organisations ouvertes, ascendantes, et inclusives. N'importe qui peut y participer ou devenir membre de ces organisations.

Les politiques sont développées par les communautés dans chaque registre Internet régional. Les principes sont inclusifs, ouverts, transparents, et sont tous documentés. Donc, voilà la structure partagée par ces RIR.

En ce qui concerne les services, nous avons en commun la distribution et l'enregistrement des ressources numériques d'Internet, les IPv4 et IPv6, et les ASN. Nous gérons une gamme de services, qui inclue le WHOIS et le routage d'adresses.

Il y a aussi un service de délégation inverse. Les délégations inverses nous permettent d'établir des liens entre un domaine et une adresse IP.

Et nous facilitons le processus de développement de politiques. Il est important de savoir que les RIR eux-mêmes n'élaborent pas de politiques. Ces politiques sont élaborées par les communautés. Nous publions des documents. Nous avons des listes de diffusion pour favoriser des discussions, et nous facilitons également des réunions où la communauté peut mettre en place des processus de développement des politiques. Il peut s'agir de réunions présentiels ou de réunions à distance.

Et nous menons aussi des activités de formation pour les membres de notre communauté, et plus récemment, pour d'autres parties prenantes. Nous faisons beaucoup de formation auprès des gouvernements, des agences chargées de faire respecter la loi et d'autres organisations intergouvernementales.

Qu'est-ce que la NRO? Cette organisation a été créée en octobre 2003, en vertu d'un protocole d'accord entre plusieurs organisations (les cinq registres Internet régionaux). C'est une organisation sans personnalité juridique.

Nous utilisons la NRO quand nous voulons vous montrer une position d'ensemble de tous les RIR.

La mission de la NRO est de fournir un système de registre coordonné des numéros Internet pour le monde entier. Nous promovons un modèle multipartite, ouvert et inclusif pour le développement de politiques en relation avec la gouvernance d'Internet, et nous coordonnons aussi des activités conjointes dans les RIR. Donc, il y a plusieurs groupes à l'intérieur de chaque RIR, et ces groupes se réunissent dans le cadre de la NRO pour développer des projets conjoints.

Mais la fonction la plus importante de la NRO est de rejoindre le travail de l'Organisation de soutien à l'adressage (ASO), qui se fait au sein de l'ICANN.

Où nous situons-nous dans l'environnement ICANN? Si vous voyez ici, en rouge, il y a l'ASO. Nous figurons à l'intérieur des organisations de soutien de l'ICANN. Voyez quelle est notre place au sein de l'ICANN.

Sur Internet, vous n'êtes pas plus qu'une adresse IP. Nous voyons ces belles machines que nous avons devant nous. Vous voyez la personne ici, et les noms de domaine qui flottent autour d'elle.

Excusez-moi. Est-ce que nous pouvons revenir en arrière?

Excusez-moi. Cette diapositive était supposée retirer la personne et les noms de domaine, et ne laisser que les adresses IP. Donc, l'Internet ne voit pas des gens ou des machines, comme nous pouvons le faire ici. L'Internet vous voit comme une adresse IP. Il s'agit tout simplement d'un transfert de données dans les réseaux.

Qu'est-ce qu'une adresse IP? Je vais lire à nouveau une définition. « Il s'agit d'un identificateur unique pour un ordinateur ou un dispositif sur un réseau IP (TCP/IP) qui facilite le transfert de données entre des réseaux. » Chaque dispositif connecté à Internet a besoin d'une adresse IP unique.

Les adresses IP ne sont pas des noms de domaine. Il y a souvent une confusion entre les deux. Quelles sont les différences entre une adresse IP et un nom de domaine? Une adresse IP est un identificateur, utilisé par les ordinateurs; c'est un numéro unique propre à chaque équipement. L'adresse IP est utilisée par Internet pour le routage d'informations, pour transférer des

informations sous forme de paquets, d'une source vers une destination.

Qu'est-ce qu'un nom de domaine? C'est un nom qui est lié à une adresse IP unique, qui est facile à comprendre pour les gens. Le nom de domaine sert à stocker et à retracer des informations sur le réseau.

Voilà. C'est la fin de mon introduction sur la place que nous occupons dans cet environnement. Merci.

ALICE MUNYUA:

Merci beaucoup. Nous allons avoir d'abord les présentations, et laisser les questions pour la fin. Je vais demander à Bobby de nous faire une présentation sur le travail des agences de sécurité publique.

BOBBY FLAIM:

Merci, Alice. Je voulais dire à ceux qui sont dans la salle que nous avons d'autres agences chargées de faire respecter la loi ici: Interpol, Europol (Greg), la Commission européenne, l'Agence des Pays-Bas. Nous avons notre ami de la Suisse, Adrian Koster, entre autres, et l'Association internationale des Directeurs de police. Nous avons donc beaucoup de représentants de ces efforts qui ont lieu en matière d'application de la loi.

Merci à tous les RIR d'être ici et qui ont consacré du temps à cette discussion. Nous avons participé avec les registres Internet régionaux pour collecter des données; et ce travail dure depuis une dizaine d'années. Nous avons une relation fantastique, que nous apprécions énormément et que nous voulons préserver bien sûr. Nous voulons nous assurer que cette relation puisse continuer dans l'avenir. Cela est possible grâce à une discussion très franche.

Quand cette participation a commencé il y a dix ans, l'échange n'était pas facile, mais petit à petit, ils nous ont expliqué comment les choses se faisaient, comment les politiques étaient élaborées. Ils ont été très efficaces, et c'est pour cela que nous sommes ici à l'ICANN aujourd'hui. Nous voulons que le travail soit efficace, nous voulons travailler à vos côtés afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés.

Je vais vous présenter un petit historique de ce travail, pour que vous voyiez que ce n'est pas quelque chose de nouveau. C'est une relation que nous apprécions depuis longtemps.

Pour revenir à notre sujet, à savoir le WHOIS et en particulier les informations IP du WHOIS, vous avez entendu – dans la présentation de Paul – tous les flux Internet transitent par l'IP. Les noms de domaines sont plus faciles à comprendre pour les gens. L'adresse IP est l'élément le plus important qui nous

concerne. Et ces informations concernant les IP sont très importantes.

Ceci dit, les agences chargées de faire respecter la loi se penchent sur les informations IP du WHOIS, parce que ce sont les informations qui contiennent les données concernant le trafic. Et c'est sur cela que nous concentrons nos recherches, s'il y a des cas d'exploitation infantile, s'il y a des utilisations malveillantes de ce réseau. À ce moment-là, les informations IP deviennent une information importante pour pouvoir déceler ce type de réseaux malveillants. Cela devient une pièce à conviction numérique, et donc nous devons trouver à qui appartient et renvoie cette pièce à conviction numérique.

Une manière très simple d'imaginer la chose est de penser à un appel signalant une menace à la bombe; vous voulez être en mesure de retracer cet appel, qui était au téléphone à ce moment-là, donc nous pouvons trouver qui était cette personne.

Nous voulons trouver le criminel à partir de ces informations IP. C'est pour cela que nous devons étudier les informations IP du WHOIS pour identifier l'agence que nous devons aller voir pour obtenir cette information.

Aux États-Unis, il y a ce qu'on appelle des fournisseurs de services Internet – comme Comcast, Verizon, etc. En Europe et dans le reste du monde, on parle parfois de registre Internet

local, ou une organisation, et c'est à eux qu'il faut s'adresser pour obtenir ces informations IP.

Donc, nous nous adressons à ces organisations qui concentrent ces informations concernant l'IP puisqu'elles reçoivent cette allocation des Registres Internet régionaux. Nous mettons en place des processus juridiques pour vérifier qui utilise ces adresses IP. Donc, une fois que nous savons à qui nous adresser, cette information est cruciale.

Le problème qui se pose, pourtant, est que les informations IP du WHOIS sont tellement larges, qu'il y a tellement de gens qui en sont responsables, qu'il est parfois difficile d'obtenir ces informations, à travers des dispositifs juridiques, dans les meilleurs délais. C'est vraiment le fond du problème.

Les Registres Internet régionaux font un très bon travail pour s'assurer que les informations initiales soient exactes. Le problème apparaît quand ces blocs d'adresses IP sont alloués.

Autrement dit, je vais aller voir le registre ARIN avec Leslie et je vais obtenir un bloc d'adresses IP, dont je vais allouer une partie à Alice. Elle va allouer une partie ensuite de son bloc d'adresses IP à Paul, et ainsi de suite, jusqu'au moment où je vais aller voir Leslie, alors on ne sait plus très bien qui possède ce bloc d'adresses IP et qui doit nous donner ces informations. Et c'est pour cela que les informations IP du WHOIS doivent être très

exactes, et qu'il nous faut pouvoir nous adresser à la bonne personne au bon moment.

C'est vraiment le cœur du problème. Les différentes agences chargées de faire respecter la loi utilisent ces informations, et c'est pourquoi nous avons besoin d'informations exactes.

C'est ce que nous espérons accomplir en travaillant conjointement avec les Registres Internet régionaux. Ce sont, eux, les experts. Ils connaissent très bien leur travail. Ils peuvent nous aider à nous assurer que chaque région puisse trouver une solution bénéfique à tous. C'est dans l'intérêt de tous, non seulement dans l'intérêt des agences chargées de faire respecter la loi, mais aussi dans l'intérêt des autres agences de sécurité publique, des agences de santé, des agences qui défendent l'intérêt du consommateur. Nous voulons tous s'assurer qu'Internet soit sûr pour tous les consommateurs. Cela bénéficie à tous, et pas uniquement aux agences de sécurité publique.

Cela bénéficie aussi aux RIR des différentes régions et tout autant aux autres fournisseurs de services d'Internet. Nous voulons tous savoir : qui est derrière une adresse IP, que ce soit une personne légitime, afin que cela ne soit pas utilisé à des fins malveillantes.

Voilà un peu comment nous travaillons avec les RIR à l'heure actuelle. Nous avons un dialogue permanent avec eux. Nous

assistons à leurs réunions qui ont lieu dans leurs régions. Je l'ai fait moi-même personnellement, et je dirais que j'ai participé à 90% des réunions de l'ARIN. Et j'ai participé à au moins une réunion de chacun des Registres Internet régionaux, et mes collègues l'ont aussi fait internationalement. Il y a donc une participation, un travail commun avec les RIR. L'idée est de faire en sorte que les choses évoluent, et que nous voyons comment être plus efficaces.

Nous avons commencé à faire cela. Je sais qu'il y a des groupes de travail dans la région ARIN, notamment un groupe de travail gouvernemental ARIN. Donc, il y a aussi un travail qui se fait avec les gouvernements (*RIPE Government Roundtable*), pour essayer de les tenir informés de ce qui se passe au sein des RIR.

Je vais m'arrêter ici. Je vais laisser Leslie faire sa présentation. Et j'accepterai des questions après. Merci.

PAUL RENDEK:

Merci beaucoup, Bobby. Vous avez raison. Nous avons beaucoup travaillé pour établir des rapports entre les communautés et les agences chargées de faire respecter la loi (LEA). Il me semble qu'il y a cinq ou six, ce mot « LEA » n'était pas très bien compris dans les communautés RIR, mais nous en avons parlé. Nous, en tant que registres, nous avons dit – il faut faire venir ces organismes – pour voir comment travailler avec la communauté.

C'est très positif jusqu'à présent, et nous avons beaucoup d'amis parmi les agences chargées de faire respecter la loi – par exemple, je fais référence à la réunion de la communauté RIPE NCC. Nous avons beaucoup de personnes qui sont venues nous voir, et qui estiment que notre travail est très important. Ils établissent des relations de travail. Je pense que c'est le type de collaboration dont nous avons besoin pour l'avenir.

Nous allons nous centrer sur une présentation qui va expliquer ce qu'est le WHOIS et l'exactitude des données dans les RIR, car comme l'a mentionné Bobby, c'est l'un des outils dont se servent les agences chargées de faire respecter la loi. Nous avons beaucoup travaillé pour que ces organisations puissent comprendre avec précision ce qu'est le WHOIS, les données qu'ils peuvent y trouver, et ce que le WHOIS n'est pas, et donc ce qu'il ne peut pas fournir. Il y a eu beaucoup de formations dans ce domaine, et je crois qu'il faut faire beaucoup plus à cet égard.

C'est pour cela que Leslie a préparé cette merveilleuse présentation concernant le WHOIS et l'exactitude des données au sein des RIR. Leslie?

LESLIE NOBILE:

Bien. Bonjour à tous. Paul vous a indiqué le titre, alors je vais aborder directement ma présentation. Je vais vous dire exactement ce qu'est le WHOIS et son objectif; nous allons

parler des processus, des pratiques et des politiques d'exactitude des données dans le système des RIR.

Je veux que ce soit clair dès le début. Bobby a mentionné l'ISP, et moi, je vais mentionner d'autres choses. Vous avez peut-être entendu ces termes, mais vous ne savez pas ce qu'ils signifient.

L'ISP est un fournisseur de services Internet. Des adresses IP leur sont affectées par les RIR afin que les ISP puissent fournir de la connectivité et des espaces d'adressage à leurs clients. Lorsque l'on affecte un espace à un ISP, cela signifie qu'ils peuvent prendre cet espace, qui peut être ensuite délégué à leurs clients qui sont en aval. L'affectation est un terme différent de l'attribution, que nous verrons au prochain point.

Un utilisateur final est une organisation qui a eu des adresses attribuées par un RIR pour être utilisées dans son propre réseau Internet. L'attribution est destinée à cet utilisateur final, donc nous pouvons aller au WHOIS et identifier que c'est un utilisateur final; cela est défini en général dans le WHOIS, il n'y aura pas de re-délégation. Donc, en tant qu'agence chargée de faire respecter la loi, vous n'aurez pas besoin de chercher au-delà pour cet utilisateur final.

Un LIR (Registre Internet local) est un terme utilisé dans certains registres Internet régionaux pour qualifier un membre ISP.

Espace traditionnel (*legacy space*). Ce sont des ressources dont nous disposons avant la création du système des RIR. Paul l'a brièvement mentionné. Avant que n'existent les RIR, les numéros IP et les noms de domaines étaient alloués dans le cadre de contrats avec le gouvernement des États-Unis; et cela se passait entre les années 80 jusqu'en 1992-1993, quand le système des RIR a commencé, quand Internet s'est développé et quand les noms de domaines renvoyaient aux adresses IP.

Il y a eu quelques numéros traditionnels (*legacy numbers*) qui ont été directement émis auprès d'un client; il n'y avait pas de contrat établi avec le registre des États-Unis (ARIN). C'est pour cela que ces numéros n'étaient pas dans le système des RIR.

Nous avons ces espaces traditionnels conservés dans toutes les bases de données des registres régionaux. Nous avons hérité de cette configuration précédente d'Internet, et nous la préservons.

Bon nombre de RIR accordent un service opérationnel limité à ces personnes qui possèdent des espaces traditionnels. Ils ne peuvent pas accéder à des services plus avancés, disons qu'ils ne gardent que les services de base.

Cet espace traditionnel est utilisé par les criminels. Une grande partie de cet espace n'est pas mis à jour depuis des années. Les criminels s'en servent et détournent le trafic : ils commencent à envoyer des pourriels et à faire d'autres choses malveillantes.

Je vais essayer de parler un peu plus lentement, car il semble que je parle un peu trop vite. Voilà donc la cible des délinquants : utiliser cet espace traditionnel.

C'est moi qui fais défiler mes propres transparents sans me rendre compte que je peux demander à ce quelqu'un le fasse pour moi. Mes excuses.

Le WHOIS est un service d'annuaire de registre avec des objectifs généraux. Ce n'est pas une base de données.

Le WHOIS est utilisé par les différents types de registres, notamment les registres de ressources de numéros. Bobby l'a mentionné sous le nom d'IP WHOIS. Nous l'appelons simplement le WHOIS. Il est utilisé aussi dans les Registres de noms de domaines (DNR). C'est un WHOIS différent. C'est également utilisé par les registres de routage, et c'est là où l'on collecte la politique de routage.

Le service du WHOIS est différent par son usage et son contenu; cela dépend du type de registre. Évidemment, les noms de domaines sont tout aussi différents des numéros de registres, et les registres de routage différent des registres de domaines ou de numéros.

Mais dans notre système, il y a un contenu et un usage différents. L'un des domaines peut inclure une politique de routage au sein

de son WHOIS, et d'autres ne peuvent pas le faire, donc il y a même des différences du WHOIS au sein même du système de registres.

Quelle information est contenue dans un RIR WHOIS? En général, ceci contient des informations d'enregistrement relatives aux adresses IP et à des numéros du système autonome que les RIR ont émis à l'intention de clients. Cela inclue des informations IP des espaces traditionnels dont je vous ai parlés tout à l'heure. Donc, nous conservons ces enregistrements traditionnels, les adresses IP et les numéros du système autonome, qui ont été émis avant la création des RIR.

Tous les RIR incluent la date initiale d'enregistrement. Si vous regardez dans le WHOIS, vous trouverez la fiche originale d'enregistrement. Une bonne partie de ce qui est conservé dans le WHOIS comprend une mise à jour, ce qui permet de savoir si une organisation a fait une mise à jour de son enregistrement.

Il y aussi des informations concernant les organisations qui possèdent les ressources et les points de contact qui sont associés aux ressources ou aux organisations qui sont enregistrées.

L'information de routage. Il y a des informations relatives à la réattribution des clients, c'est-à-dire des ISP qui attribuent à leurs clients. Quand de l'espace leur est affecté, ils re-délèguent

cet espace à de nouveaux clients, et ces réattributions entre clients sont consignées dans le WHOIS.

Également, l'information de routage. Comme je l'ai mentionné, certains WHOIS de registres Internet régionaux incluent des informations de routage. AFRINIC, APNIC et RIPE NCC ont différentes manières de l'inclure. ARIN et LACNIC n'ont pas d'informations de routage.

Le WHOIS inclue aussi une information de référencement. C'est très important. En effet, si l'on cherche une adresse IP, par exemple dans la base de données de l'ARIN, et vous ne la trouvez pas, il est possible d'aller voir le registre régional qui a l'autorisation pour cela en particulier. Donc, si nous n'avons pas toute l'information, nous pourrions de toute façon vous dire quel registre régional peut vous la fournir.

Il y a une différence de résultat. Au sein de l'ARIN, nous avons un serveur qui s'appelle le RWHOIS. Il y a un lien de référencement sur la fiche de l'organisation si un ISP a choisi de faire référence à ce serveur. Nous allons y mettre toutes les réattributions de clients dans ce serveur. S'il y a les représentants d'une agence chargée de faire respecter la loi qui recherchent des une organisation ou ses clients, au sein de la région de l'ARIN, ils pourront voir un lien qui dit : « cette organisation se sert du serveur RWHOIS et voici comment y avoir accès ». Donc, nous

allons les rediriger vers cet espace particulier qu'est le serveur RWHOIS.

Quelle est l'information qui n'est disponible dans un WHOIS de RIR? Il y a un peu de confusion parfois, et j'ai entendu de nombreuses fois des personnes dire qu'elles étaient à la recherche d'un nom de domaine dans le WHOIS d'un registre Internet régional. Nous n'avons pas cela.

Il y a certaines réattributions de clients finaux qui ne sont pas présentes dans le WHOIS. Je sais que c'est parfois difficile et frustrant pour les agences chargées de faire respecter la loi.

Je l'ai déjà mentionné que certaines réattributions de clients ne figureront pas dans le serveur RWHOIS, mais notre politique dit dans quel cadre nous pouvons montrer les réattributions. Les réattributions de certains clients plus petits n'apparaissent pas dans le WHOIS de registre Internet régional, suivant les politiques des RIR. Je sais qu'il y a au moins quatre RIR qui disposent de politiques qui permettent de ne pas rendre public les réattributions les plus petites.

Il y a d'autres réattributions qui n'apparaissent pas du tout, et cela en raison d'une politique de confidentialité du RIR qui permet à l'organisation de choisir si ses réattributions sont disponibles publiquement ou pas. Ces organisations doivent

toujours présenter l'information au RIR WHOIS qui en dispose, mais qui ne peut pas le présenter de façon publique.

Cela est un peu confus pour les gens, les agences chargées de faire respecter la loi, et même parfois pour nos propres communautés. Le WHOIS du RIR ne contient pas nécessairement le lieu géographique du réseau ou du client utilisateur final.

Il y a une raison à cela. Le principal objectif du WHOIS a été de répertorier les utilisateurs enregistrés et ceux qui avaient l'attribution du nom sur Internet. C'est un registre unique qui permet de savoir qui dispose de telle ressource. Cela n'indique pas nécessairement sa localisation géographique. Il y a généralement une adresse, mais il se peut que cela soit l'adresse de la maison-mère ou l'adresse d'un ancien client, ou bien que l'ISP a peut-être changé et réattribué l'espace à un nouveau client et il ne nous a pas informés. Cela dépend. Ce n'est pas l'objectif du WHOIS de disposer d'une localisation géographique précise. Il s'agit plutôt de savoir à qui on a attribué telle ressource.

Bien. Nous allons vous donner quelques conseils à propos du WHOIS. C'est seulement un résumé de ce que nous venons de parler avec un peu d'information complémentaire. Pour ce qui concerne l'exactitude des données, c'est la responsabilité du

bureau d'enregistrement de mettre à jour son information ainsi que celle du client. C'est eux qui nous disent ce qu'ils vont inclure dans la base de données. Ils nous envoient cette information via un processus automatisé ou sur un formulaire. Mais c'est leur responsabilité de mettre à jour toutes ces données. Les RIR ne poursuivent pas leurs clients pour leur demander de mettre à jour l'information. Cela ne fonctionne pas comme ça.

L'espace traditionnel est rarement mis à jour, puisque comme je l'ai mentionné, il n'y a pas d'obligation contractuelle. Il n'y a pas de contrats qui disent : vous devez maintenir à jour vos données parce qu'il y a une adresse que vous n'utilisez plus ou sinon qu'occasionnellement, qu'il n'y a pas de routage, etc.

Beaucoup de personnes qui disposent d'espaces traditionnels reçus dans les années 80 et au début des années 90 ne sentent pas qu'il y ait un lien avec les RIR. Il peut y avoir une relation, mais je peux vous dire que les cinq RIR ont essayé de rentrer en contact avec ces détenteurs d'espaces traditionnels, de les éduquer à propos de ce qui est fait dans les RIR. Nous leur donnons l'occasion de devenir membre, de fournir davantage de services, etc. Mais il y a encore beaucoup de chemin à faire.

Comme je l'ai dit, toutes les réattributions de clients ne sont pas dans le WHOIS. Je l'ai dit tout à l'heure.

En tant qu'agence chargée de faire respecter la loi, si vous avez besoin des données qui n'apparaissent pas dans le WHOIS – je sais parce que nous avons beaucoup travaillé avec l'ARIN. Vous avez besoin d'informations liées aux transactions financières, car cela vous permet de savoir qui rechercher.

C'est une information privée entre le client et le RIR, donc vous avez besoin d'un mandat judiciaire ou tout recours légal afin d'obtenir l'information supplémentaire qui n'est pas disponible publiquement sur le WHOIS. Nous avons besoin d'un mandat judiciaire ou d'une procédure judiciaire pour vous montrer cette information qui est disponible dans le WHOIS.

Maintenant que nous savons ce qu'est le WHOIS et son objectif, nous allons voir quelles sont les exigences d'exactitude du WHOIS. Nous allons parler de trois domaines différents en ce qui concerne les exigences d'exactitude. Nous allons évoquer ce qu'un contrat exige, un contrat de service ou d'adhésion que nous avons avec nos clients, parce qu'il y a des termes et des conditions relatives à l'exactitude.

Il y a également des politiques qui exigent une exactitude dans tout le WHOIS, dans les pratiques internes des RIR. Nous aussi aborder ce que nous avons mis en œuvre pour s'assurer que les données que nous avons reçues sont exactes et continuent de l'être au fil des années.

Je sais qu'il y a beaucoup d'informations. J'ai mis en forme cette matrice que nous vous enverrons après, si vous voulez analyser cette information en profondeur.

Nous allons parler des ressemblances, car comme vous pouvez le voir, il y a beaucoup de ressemblances dans nos contrats. Nous l'appelons ici les conditions de services pour l'enregistrement ou l'adhésion, et ce qu'utilisent les RIR quand ils doivent fournir certaines ressources à leurs clients. Ces clients doivent répondre à ces exigences.

Vous pouvez voir que toutes les organisations qui reçoivent des ressources de notre part doivent respecter toutes les politiques. C'est la première condition. Ils ne peuvent pas enfreindre ces politiques. La plupart des RIR requiert l'exactitude en ce qui concerne l'information d'enregistrement, mais tous ne le font pas. Mais la plupart des contrats exigent que l'information donnée aux RIR soit exacte.

Prochaine diapositive, s'il vous plait. Quelles sont donc les répercussions en cas de manquement au contrat? Là, il y a une uniformité. Tous les registres disent la même chose. Si vous enfreignez les termes du contrat, le registre Internet régional va suspendre les services, résilier ce contrat d'adhésion ou d'enregistrement, et la plupart du temps, interrompre les ressources.

Il y a parfois des variations. Vous voyez que, parfois, il est question d'un nombre de jours qui diffèrent d'un cas à l'autre, mais dans tous les cas, nous allons finir par résilier le contrat, ce qui peut varier selon les procédures internes. Et nous allons reprendre ces ressources. S'il n'y a pas de rectification, nous allons reprendre les ressources.

Maintenant, nous allons parler des exigences d'exactitude des données en fonction de la politique. Quelles sont les politiques des RIR qui exigent des organisations qu'elles maintiennent à jour leurs données et nous fournissent des données précises?

Les politiques varient selon les régions, mais nous avons une matrice établie, qui est disponible sur le site Internet de la NRO. Il y a une comparaison des politiques des cinq RIR. C'est difficile à comprendre, mais si vous avez besoin de plus d'information, que vous voulez savoir quelles sont les différences entre les politiques, c'est à cet endroit que vous pouvez les trouver.

Les cinq RIR exigent que toutes les informations des clients (attributions) soient dans la base de données et soient enregistrées dans le WHOIS; s'ils vont prendre de l'espace et le céder ensuite à d'autres personnes, ils doivent nous en informer. C'est l'une des exigences communes aux cinq RIR.

Il y a d'autres variantes. Il y a d'autres politiques qui exigent un contact précis ou une validation annuelle; cela dépend de chaque registre.

Prochaine diapositive, s'il vous plait. Les répercussions des manquements à une politique. Encore une fois, cela est très semblable au sein des cinq RIR. Si vous enfreignez cette politique, nous suspendons les services, nous n'accordons plus nos services et nous n'allons pas donner de ressources complémentaires jusqu'à ce qu'il y ait respect de la politique. Dans certains cas, certains RIR vont résilier complètement le contrat d'enregistrement ou d'adhésion.

Maintenant, nous allons parler des exigences d'exactitude des données pour les pratiques commerciales. Il s'agit de pratiques commerciales internes que chaque Registre Internet régional a développées individuellement, mais il s'avère qu'il y a des choses similaires. Nous avons appris aussi avec le temps que nous devons faire cela.

En 1999 et en 2000, tout était basé sur la confiance. Parce que c'était orienté vers la communauté. Nous réagissions à ce que les utilisateurs disaient – par exemple, nous avons besoin de ressources – et nous l'indiquions dans la base de données. Nous ne faisons pas de vérification, nous procédions à l'enregistrement et à l'allocation de ressources.

Mais, nous nous sommes aperçus rapidement qu'il y avait beaucoup d'informations fausses, beaucoup de mensonges; beaucoup d'organisations mentaient pour obtenir davantage d'espace et l'utilisaient parfois à des fins peu réglementaires.

Donc, nous avons demandé à chaque organisation venant dans la région d'avoir une présence juridique établie dans cette même région. Ces organisations devaient avoir une personnalité juridique, un siège social. Les cinq registres Internet régionaux exigent la même chose des organisations. Elles doivent avoir un siège social enregistré pour savoir si elles font des affaires dans la région. C'est une pratique commerciale interne conjointe. Vous allez voir qu'il y a d'autres variables, mais je voulais mentionner celle-là, qui est commune aux cinq RIR.

Quelles sont les conséquences de ces manquements aux pratiques commerciales? En fait, c'est assez semblable à un manquement au contrat. C'est assez cohérent. Si vous venez et vous me dites, « je ne suis pas une entité juridique », nous n'allons pas faire d'adhésion ni d'enregistrement dans la base de données. Nous n'allons pas accorder de services. Il faut que les organisations soient enregistrées d'un point de vue juridique. Vous ne pouvez pas accéder au WHOIS, à moins que vous prouviez que vous êtes une entité enregistré d'un point de vue légal.

Donc, nous sommes à la fin de notre présentation. Voilà tout ce que j'avais pour vous sur le WHOIS.

Alice va prendre la parole.

ALICE MUNYUA: Merci beaucoup, Leslie. Avant de passer aux questions, je cède la parole à Oscar Robles, président de la NRO.

OSCAR ROBLES: Merci, Alice. Seulement deux clarifications. Une différence importante avec les services d'annuaire traditionnel ou les Pages Jaunes est que le WHOIS ne fournit pas d'information relatives sur les personnes ou les utilisateurs finaux d'adresses IP spécifiques.

Ce service (WHOIS) a été créé pour indiquer qui est l'organisation chargée d'affecter ou d'attribuer ces gros blocs d'adresses IP aux utilisateurs finaux. Ceci est quelque chose de pertinent à savoir parce que lorsque nous parlons d'exactitude ou d'inexactitude, cela dépend de ce que nous recherchons. Si ce que nous recherchons est de l'information sur les personnes, nous n'allons pas évidemment trouver cette information, et cela pourrait constituer une différence entre ce que nous recherchons et nos attentes. Cela est en lien avec le commentaire de Bobby Flaim sur les inexactitudes.

Je serai enchanté de disposer d'informations factuelles, parce que s'il y avait quelque chose que nous pourrions faire, c'est sûr que notre communauté essaierait d'améliorer cette situation quant au service de WHOIS. Merci.

ALICE MUNYUA:

Merci beaucoup. Je veux vous informer qu'à gauche dans la salle, nous avons quelques sandwiches et des boissons, en guise de déjeuner. Nous allons maintenant commencer la séance des questions-réponses, à moins que quelqu'un ne veuille demander des clarifications. Oui ? Veuillez donner votre nom et votre organisation en prenant la parole.

ALAM ALASEM:

Bonsoir à tous. Je préférerais parler en arabe, si vous me le permettez.

Bonsoir à tous. Je suis Alam Alasem, de Palestine, et je travaille à l'Agence de communication. Je suis membre d'un groupe de travail qui travaillait sur la question du WHOIS au sein de l'ICANN. En relation avec la situation géographique de la Palestine, je suis membre d'un réseau [inaudible], et j'aimerais parler de mon expérience. Si vous avez des problèmes dans cette région, vous pouvez me contacter. Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour tout le travail que vous faites.

Et j'ai une question pour M^r Bobby. Il y a quelqu'un qui avait mentionné qu'en raison des disparités de politiques entre les RIR, il n'y avait pas suffisamment d'information à propos des utilisateurs. Est-ce qu'il y a des possibilités que cette information soit disponible? Comment pourrait-on obtenir ces informations? S'il n'y a aucun moyen de les obtenir d'après les politiques que les RIR adoptent ou utilisent, que pouvons-nous faire?

Mon autre question est adressée à Paul. Tout le monde sait que l'origine des IP est l'IANA, peu importe l'endroit. En tant que comité, quelles sont vos attentes et les résultats de ce comité? Tout le monde sait que les gouvernements et les comités – parce que cela est regardé selon deux points de vue différents. D'une part, l'Internet en tant que réseau ouvert à tous, et d'autre part, la confidentialité. Il y a des limites à cette confidentialité, la possibilité qu'il y ait des informations qui ne puissent pas être disponibles.

Également, je pense qu'il y a une question à aborder concernant deux parties prenantes. Il y a des gens chargés des droits de l'homme et de l'anonymisation, qui sont aussi des experts de l'industrie du DNS. Quel est votre avis par rapport à cette question?

BOBBY FLAIM:

Si j'ai bien compris votre question, vous voulez nous demander comment nous pouvons travailler pour améliorer l'exactitude du WHOIS. Est-ce correct?

C'est une excellente question parce que c'est justement l'un de nos objectifs. Je pense que nous devons pencher sur certains aspects. Tout d'abord, nous voulons voir comment nous pouvons motiver les membres, les organisations, les fournisseurs de services Internet, qui forment la communauté des RIR, à s'assurer que les enregistrements WHOIS soient exacts afin que nous puissions savoir à qui nous adresser quand une adresse IP est utilisée de manière malveillante.

Oscar a fait une excellente remarque. La question n'est pas uniquement de trouver l'utilisateur final, mais plutôt l'organisation qui a cette affectation ou attribution afin que l'on puisse obtenir un mandat juridique dans le but d'identifier l'adresse IP qui a été utilisée et par qui.

Ce que nous voulons faire en améliorant l'exactitude du WHOIS, c'est de développer des politiques, des procédures similaires au sein des RIR afin de nous assurer que les membres de ces RIR indiquent des informations exactes.

J'espère avoir répondu à votre question. L'idée est de travailler à élaborer des politiques qui puissent promouvoir l'exactitude du WHOIS?

Comment faisons-nous cela? Nous travaillons avec les RIR, nous proposons de nouvelles politiques, qui soient coordonnées à l'international entre tous les Registres Internet régionaux. Nous travaillons avec la communauté aussi parce que nous voulons que ces politiques puissent bénéficier de l'accord de la communauté et soient efficacement mises en œuvre.

Nous créons des procédures qui puissent être suivies, car si la politique n'est pas suivie, elle est inutile. Cela ne sert à rien d'avoir une politique sur le papier, mais qui reste lettre morte. Nous essayons donc de promouvoir et de stimuler l'action que les personnes puissent se rendre physiquement dans le WHOIS et qu'ils y inscrivent les informations de manière appropriée et exacte.

PAUL RENDEK:

Merci beaucoup de votre question. Je vais essayer d'y répondre à la seconde partie de votre question, si je l'ai bien compris.

Je vais parler du RIPE NCC (le registre européen), de notre organisation, qui travaille sous la loi néerlandaise. Nous avons des règles de protection de la confidentialité qui émanent soit de l'Union européenne ou des Pays-Bas.

Ce que nous avons fait – et j'essaye ainsi de répondre à votre question, c'est travailler avec les agences chargées de faire

respecter la loi pour documenter et nous assurer que nous avons un processus pointu pour ces organismes afin qu'ils bénéficient d'informations exactes de la base de données d'enregistrement du RIPE NCC, et non du WHOIS.

Nous avons une autre base de données, qui n'est pas disponible publiquement. Nous avons beaucoup travaillé à rédiger des documents afin de voir comment nous pouvons réduire la durée des processus quand une assignation à comparaître nous est transmise et voir quelle est la procédure que nous devons suivre en tant qu'organisation pour pouvoir mettre à disposition ces informations.

Si nous regardons le RIPE NCC – je ne peux pas parler au nom de tous les registres, je peux vous parler du registre pour lequel je travaille, nous essayons autant que possible peaufiner nos processus afin d'accélérer les délais pour obtenir les informations, dont ont besoin les agences chargées de faire respecter la loi.

Mais nous devons respecter la loi néerlandaise en matière de confidentialité. Donc, le WHOIS? Il y a des informations publiques, mais il y a d'autres bases de données qui contiennent des informations non publiques.

ALICE MUNYUA:

Craig, vous souhaitez répondre?

CRAIG NG:

Merci, Alice. Pour compléter ce que Paul vient de dire, chaque RIR a des programmes et des processus en place pour essayer d'améliorer l'exactitude du WHOIS. Les politiques sont en cours de changement. Au sein de chaque RIR, il y a des actions entreprises, qu'il s'agisse de discussions dans la communauté ou des pratiques commerciales. Tout cela est fait pour améliorer l'exactitude du WHOIS.

L'autre élément qui, je crois, vient renforcer ce que vient de dire Leslie, c'est qu'au cœur de tout cela, au début du processus d'affectation, du point de vue de l'APNIC – mais je suis sûr que c'est le cas dans d'autres registres, nous faisons de notre mieux pour vérifier que les organisations qui demandent l'attribution de ressources (blocs d'adresses) existent réellement.

Nous avons des mécanismes de vérification parce que les affectations concernent beaucoup d'organisations. Et donc nous essayons de mettre en place des mécanismes de coopération, pour savoir qui sont les personnes derrière ces demandes d'affectation.

Nous disposons également des coordonnées, que nous vérifions tous les ans par différents moyens. Dans le cas de l'APNIC, par exemple, le compte peut être renouvelé tous les ans. Nous envoyons donc un courriel pour vérifier que ce contact existe

toujours. Donc, il y a des mesures qui sont en place pour mener ces vérifications.

PAUL RENDEK:

Oui. Merci, Craig. Si je peux résumer un petit peu les réponses que nous vous avons données – vous avez posé une première question à Bobby et d'autres questions, je dirais que vous devez participer au processus d'élaboration des politiques si vous voulez que les choses changent. On ne peut pas compter uniquement sur les RIR ou sur les agences chargées de faire respecter la loi. Nous ne pouvons pas faire cela tout seul. Ce que nous faisons, c'est suivre les procédures qui sont élaborées au niveau de la communauté.

Donc, comme Craig l'a dit, nous avons beaucoup de discussions au sein de nos communautés par rapport à l'exactitude du WHOIS. Pour changer les choses, il faut s'impliquer, comprendre quels sont besoins, et il faut essayer de proposer quelque chose afin que cela puisse être pris en compte dans l'élaboration de politiques.

À ce moment-là, votre proposition de politique peut peut-être accepté. Et si c'est accepté et que les gens comprennent votre objectif – de manière générale, les communautés comprennent que les agences chargées de faire respecter la loi sont confrontées à beaucoup de difficultés. Nous sommes tous

inquiets pour ce qui est de la sécurité et de la stabilité d'Internet. Nous travaillons tous en vue de renforcer cette sécurité, mais il y a des procédures que nous devons respecter. Voilà la façon dont on peut agir pour changer les choses.

On ne peut pas, bien sûr, venir voir une agence chargée de faire respecter la loi pour dire, « nous voulons travailler avec et suivre cette procédure ». Il y a des politiques qu'il faut suivre.

Nous sommes ici, à titre de RIR, pour travailler avec vous, pour comprendre comment vous pouvez introduire des éléments qui peuvent nous aider à améliorer nos politiques.

ALICE MUNYUA:

Merci, Paul. J'ai l'Indonésie, et Europol. L'Indonésie, s'il vous plait.

INDONÉSIE:

Merci. Je voulais juste en savoir un peu plus sur les adresses IP et la sécurité. Ma question semble peut-être un peu ridicule, mais je ne connais pas trop le sujet.

Vous avez dit au cours de votre présentation que nous sommes tous un numéro IP, y compris moi-même.

En tout cas, j'aimerais demander au FBI : comment faites-vous pour identifier une personne si elle utilise des numéros IP

dynamiques, le Wi-Fi, par exemple, et pour voir s'il y a des gens qui utilisent des cartes téléphoniques prépayées?

Comment pouvez-vous identifier cette personne en particulier parmi une centaine de personnes, qui sont dans la salle par exemple? Merci.

PAUL RENDEK:

J'allais faire une blague, mais je vais m'abstenir. Il y a un outil pour les noms de domaines et pour les adresses IP, qui nous permet de trouver l'une des organisations à qui nous adresser pour obtenir davantage d'information. Ce n'est pas un identificateur. Une fois que vous avez une adresse IP, ce n'est pas le seul identificateur que l'on a. À ce moment-là, nous nous adressons au fournisseur de services Internet (ISP), qui va nous dire qui a utilisé cette adresse IP. Cela dépend de la configuration choisie par les ISP, et de l'accès à cette information.

Ici, il y a une centaine de personnes dans la salle. Comment savons-nous qui utilise quelle adresse IP à un moment donné et qui l'a utilisée pour commettre un délit?

Nous savions que vous étiez tous dans la salle, alors que nous devons commencer une enquête. Nous devons utiliser les vieilles méthodes de Sherlock Holmes. Nous devons interroger

les personnes présentes dans la salle et vérifier s'il y avait des caméras, etc.

Quand je dis que les adresses IP sont importantes, c'est vrai que ce sont des éléments importants mais pas concluants. Ce sont des éléments qui déclenchent une enquête. Si nous n'avons pas ce premier élément qui puisse nous permettre de déclencher notre enquête – si nous ne pouvons pas trouver cette salle, par exemple, et que nous passons d'une salle à l'autre, nous perdons beaucoup de temps. L'adresse IP est notre point de départ, puis nous utilisons les méthodes traditionnelles d'enquête.

Vous avez tout à fait raison, et je ne veux pas vous donner l'illusion que c'est quelque chose de très simple. Non. C'est un élément du processus. Nous mettons toujours l'accent sur ce point : certes, c'est un élément du processus, mais un élément crucial.

GREGORY MOUNIER:

Bonjour, je suis Gregory, d'Europol. Merci beaucoup de cette présentation. Elle était très intéressante et vraiment très utile. Je suis ravi de voir qu'il y a un corpus de lois et d'obligations contractuelles aussi solide.

Mais les commentaires que je reçois des enquêteurs sont, qu'une fois qu'ils enquêtent sur une adresse IP, cette adresse IP, la plupart du temps, n'a pas été allouée par l'un de vos membres. Elle a été allouée par quelqu'un en aval de la chaîne.

Et si j'ai bien compris ce que Leslie a dit, c'est la responsabilité du titulaire du nom de domaine de fournir les informations correctes dans le WHOIS.

Donc, Ma question est la suivante: quel type de conseil donnerez-vous aux agences chargées de faire respecter la loi pour obtenir les informations concernant cette chaîne? Je parle de cet élément de la chaîne, qui est en aval.

Par exemple, nos enquêteurs en France iraient à KPN, qui est un grand fournisseur de services Internet et un membre du RIPE, et qui, à son tour, a alloué un certain nombre d'adresses IP...

Alors, comment feriez-vous pour essayer de prolonger cette exigence d'exactitude tout au long de la chaîne afin de pouvoir remonter le plus en aval possible?

Merci.

PAUL RENDEK:

Allez-y, Leslie.

LESLIE NOBILE:

Je vais donner une réponse partielle. Je peux vous dire que dans nos contrats – au moins en ce qui concerne le contrat ARIN, notre contrat exige du fournisseur de services Internet, de tenir à jour les données de leurs clients ainsi que les données des clients de leurs clients. Chaque niveau doit respecter les mêmes politiques, à savoir tenir à jour les listes d'informations.

Dans notre région, il y a cinq niveaux en aval pour les affectations, où cette exigence doit être respectée. Certains la respectent tandis que d'autres ne respectent pas cette politique.

Alors ce que nous faisons traditionnellement – comment nous les attrapons entre guillemets – lorsqu'ils viennent demander d'autres adresses, nous révisons leurs affectations et nous examinons ce qu'ils ont fait avec les blocs d'adresses que nous leur avons alloués, et à ce moment-là, nous vérifions si les informations sont correctes.

Si nous voyons qu'ils n'ont pas satisfait aux exigences à ce moment-là, nous leur refusons le bloc d'adresses qu'ils demandent.

Cela a été un problème avec l'IPv6, car les blocs de l'IPv6 étaient très larges, et la plupart des fournisseurs de services internet ne sont pas revenus vers nous pour demander d'autres blocs IPv6. C'est pour cela que dans ma région – et je pense que c'est le cas dans d'autres régions également, les informations ne sont pas

exactes, et nous n'avons pas encore les moyens de modifier cela afin que cela se fasse de manière proactive de leur part. Car nous n'avons plus la possibilité que nous avons auparavant de leur refuser des blocs, puisqu'ils n'en demandent plus.

C'est pour cela qu'il faut essayer de mettre en place des politiques de coordination mondiale afin de faire en sorte qu'il y ait des conséquences négatives pour eux et que cela les motivent à tenir les informations à jour. Je ne suis pas très sûr de ce qu'il faut faire, mais je suis sûr que s'il faut considérer une politique coordonnée mondialement, vous avez besoin d'avoir un moyen de dissuasion. Vous avez besoin de répercussions.

Vous avez aussi besoin, comme l'a dit Bobby, de motiver les membres. Vous devez tous réfléchir ensemble au moment de considérer une politique de coordination mondiale et travailler avec nous. Nous travaillerons avec vous.

Mais je pense que c'est le seul moyen. Voilà, je n'ai pas d'autre commentaire.

MADHVI GOKOOL:

Ce que je peux dire par rapport à l'AFRINIC, c'est que nous commençons à faire un audit des affectations lorsque nos membres viennent nous redemander des ressources. Quand ils veulent des ressources supplémentaires, nous mettons en place

des audits, et nous essayons de comprendre comment l'affectation est faite en aval, avec les autres clients.

C'est pour cela qu'il y a des politiques qui sont mises en place au niveau des clients des fournisseurs de services Internet.

ALICE MUNYUA: Merci.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Je fais partie du GAC. En ce qui concerne les pages Facebook, y a-t-il une bonne coopération au niveau des adresses IP? L'adresse IP est transmise après. Cela prend du temps. Est-ce que vous avez un accès direct ou une coopération directe avec eux?

BOBBY FLAIM: Permettez-moi de vérifier si j'ai bien compris votre question. Vous voulez dire que pour Facebook, vous essayez de retracer quelque chose qui est survenu sur Facebook...

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Si quelqu'un a un compte frauduleux.

BOBBY FLAIM: Cela est un peu plus difficile. Parce que pour un fournisseur de compte, c'est un peu plus compliqué.

PAUL RENDEK: Est-ce qu'il faut une ordonnance judiciaire?

BOBBY FLAIM: Oui, il faut une ordonnance judiciaire, mais il faut aussi s'adresser au fournisseur de services pour voir d'où vient cette adresse. Et cela est parfois difficile parce qu'il y a beaucoup de ports sources, et il y a également des moments spécifiques de la journée où cela se fait. C'est vraiment très difficile de pouvoir obtenir des informations.

Craig souhaite ajouter quelque chose.

CRAIG NG: Bonjour, en ce qui concerne les fournisseurs de services, je connais bon nombre d'entre eux – par le biais de mes interactions avec eux, avec ma casquette représentant de la loi.

Google, Facebook et Microsoft sont extrêmement conscients de ces difficultés. Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont inclus dans leurs conditions d'utilisation, dans leurs contrats de souscription, la possibilité de révéler les informations aux agences chargées de faire respecter la loi.

Ils l'appliquent tous de manière un peu différente, mais ils ont les moyens de dévoiler les informations qu'ils détiennent aux agences chargées de faire respecter la loi, en fonction des différentes procédures qu'ils ont mises en place.

Donc, chacun d'entre eux –Facebook, Google, Twitter et Microsoft, ont tous des politiques clairement établies pour collaborer avec les agences chargées de faire respecter la loi. Je sais, par exemple, que Facebook a une équipe qui se consacre uniquement aux interactions du point de vue de l'application de la loi. Donc, si cela concerne Facebook, je peux vous donner les coordonnées de la personne qui s'occupe de cela, et de ce que j'ai pu voir, il travaille vraiment très sérieusement en ce sens.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Très bien, merci.

ALICE MUNYUA: Eranga, et ensuite la Commission européenne.

ERANGA SAMARARANTHA: Merci de cette présentation. Je l'ai trouvée vraiment instructive. J'ai deux questions, une en relation avec la réponse que vous avez donnée à la question précédente et aux politiques adoptées mondialement, puis une question en rapport à la

procédure. Je voudrais savoir comment on peut mettre en place cela et quel est le rôle de la NRO, et est-ce que c'est quelque chose qui doit être fait par les RIR ou bien est-ce que la NRO joue un rôle plus intégral en ce qui concerne le processus de formulation des politiques?

Deuxièmement, je crois que la présentation par rapport au WHOIS a été très intéressante. Je ne sais pas – si vous pouviez me corriger si j'ai tort – si c'est un service uniquement proposé par l'ARIN. Je crois que oui. C'est un service qui nous intéresserait éventuellement pour les étendre aux autres RIR. Merci.

LESLIE NOBILE:

Très bien. Très brièvement, je vais décrire la manière dont fonctionne la politique de coordination à l'échelle mondiale. Il s'agit d'un processus très simple.

Comme nous l'avons dit, c'est ouvert à tous, et tous ceux qui sont membres de la communauté peuvent donc soumettre des politiques dans n'importe quelle région. Vous n'avez pas besoin d'être un membre. Vous êtes juste un membre de la communauté.

C'est un modèle ascendant : vous faites la demande et nous la mettons en œuvre. Chacun a sa politique communautaire

suivant la région, mais si l'on parle d'une politique coordonnée à l'échelle mondiale, les principes sont les mêmes.

La seule exigence, c'est que vous, entant que particulier, travaillez comme des membres d'une communauté. Si vous avez besoin d'une orientation, il y a également du personnel qui peut vous orienter. Nous pouvons savoir quels sont vos besoins et vous aider en conséquence.

Il est donc important que vous preniez cette même politique et que vous la proposiez dans chacune des régions. Chaque RIR a un processus d'élaboration de politiques sur leur page Internet, et il faut présenter un texte de politique et l'envoyer par courriel. Ensuite, tout cela est publié dans une liste de diffusion, puis la communauté en discute, et si l'on atteint un consensus, cela est appliqué.

Dans le cas d'une politique de coordination mondiale, il faut proposer le texte à chaque communauté. Le texte doit être soumis auprès de chaque RIR. À ce moment-là, on en discute.

Il n'y a pas de garantie qu'une politique de coordination mondiale soit approuvée dans toutes les régions. C'est difficile, cela peut devenir compliqué, mais nous suggérons de travailler avec les membres de la communauté parce qu'ils connaissent bien le fonctionnement. Ils savent qui contacter.

Et voilà ce que serait une politique coordonnée à l'échelle mondiale. C'est un peu différent dans le sens où c'est présenté à chaque région.

Je réponds à votre question au sujet du WHOIS. Le WHOIS a été développé par des ingénieurs à l'époque des DDN-NIC, et c'est un service pour les personnes, les organisations et les communautés d'ARIN.

Je ne crois pas que les autres RIR aient abordé la question. Je ne connais pas la situation dans d'autres régions. Ce n'est qu'un outil qui peut être utilisé n'importe où. C'est un outil à code ouvert, que tout le monde peut utiliser. C'est quelque chose que l'on pourrait présenter à la communauté, peut-être par le biais d'une politique.

PAUL RENDEK: Est-ce qu'il y aura un groupe de travail pour les politiques de bases de données?

LESLIE NOBILE: Oui, je pense que l'on pourrait le faire, si vous voudriez l'utiliser. Est-ce que j'ai répondu à votre question? Avez-vous d'autres questions?

ERANGA SAMARARANTHA: Pourriez-vous nous parler davantage de cet outil?

LESLIE NOBILE:

Du point de vue technique, cela fonctionne, mais j'ignore quelle est la configuration. Il y a un serveur qui lui est propre. Et l'exigence de la région d'ARIN est que cela soit toujours activé afin que n'importe qui puisse accéder à la base de données WHOIS, qu'il voie les liens qui donnent accès au serveur. Il suffit de cliquer sur le lien, et vous pouvez ainsi voir n'importe quelle réattribution de client qui se trouve dans cette base de données.

C'est la même exigence de politique. Il faut enregistrer vos réattributions de clients, que ce soit dans le WHOIS ou dans votre propre serveur RWHOIS. C'est la même exigence.

Mais, notre politique exige que les deux serveurs soient en permanence activés, 24 h sur 24. Il y a des contrôles pour s'assurer qu'ils soient activés et si ce n'est pas le cas, nous envoyons un avis pour demander leur activation.

C'est un près tout ce que je sais.

ALICE MUNYUA:

Je crois que nous n'avons plus de temps, mais je cède tout de même la parole à la Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE: Merci, Alice. J'ai une question à propos de la prestation de Leslie. Mais avant de poser cette question, je tiens à vous remercier pour ce dialogue avec les RIR.

Ma question est la suivante. Vous avez mentionné la réattribution par rapport aux utilisateurs finaux, que certains petits clients peuvent ne pas apparaître sur le WHOIS, et qu'il y a au moins quatre RIR qui ont une politique à cet égard. Vous avez également insisté sur les points communs entre les registres, mais il pourrait y avoir des différences.

Une chose qui serait très utile pour l'élaboration des politiques mondiales. Avez-vous des évaluations, des chiffres et des données de l'influence des politiques sur l'exactitude de l'information du WHOIS?

Par exemple, le fait que seulement quatre RIR permettent à ces petits clients qu'ils ne soient pas réattribués. Est-ce que cela influe dans l'exactitude du WHOIS? Est-ce que vous avez cette information? Faites-vous des comparaisons entre les RIR?

LESLIE NOBILE:

Nous ne comparons pas l'information entre nous.

La politique dit que pour certaines tailles de réattribution à un client, /29 ou /30 sous IPv4, vous n'avez pas à les mettre dans le WHOIS public, mais il faut en informer le RIR. Nous avons un

grand nombre d'informations archivées, dans au moins trois des cinq régions. Il y en a trois parmi nous qui ont cette politique. Nous recevons encore ces données, alors si vous nous contactez, nous pouvons vous fournir ces données. Elles répondent aux mêmes critères d'exactitude. La seule différence, c'est qu'elles ne sont pas disponibles publiquement.

On ne fait pas ces comparaisons. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Peut-être que vous pouvez m'aider un peu.

COMMISSION EUROPÉENNE: Si vous voulez élaborer des politiques, vous avez besoin de faits, donc vous avez besoin de colliger des données afin de trouver les meilleures pratiques parmi les Registres Internet régionaux. Je voudrais savoir si vous pourriez partager des statistiques en ce qui concerne l'utilisation ou les abus des WHOIS et des adresses IP. Et, est-ce que vous comparez ces données entre vous?

LESLIE NOBILE: C'est une bonne question. C'est quelque chose que vous pouvez nous demander, et nous serons heureux de répondre à toutes demandes de données statistiques. Si nous pouvons les obtenir, il ne fait aucun doute que nous pourrions vous les envoyer. Vous pouvez les demander par courriel, de manière formelle ou informelle. Nous vous fournirons ces données, avec plaisir.

ALICE MUNYUA: Merci beaucoup. Ces discussions sont très intéressantes, mais nous devons clore la séance. Je laisse la parole à Paul et à Bobby pour qu'ils nous disent quelles seront les prochaines étapes. Puis je laisserais le dernier mot au président de la NRO. Mais, tout d'abord, Bobby, puis Paul.

BOBBY FLAIM: Merci beaucoup. Je ne vais pas m'attarder. Je crois que l'introduction a été formidable, et qu'il faut travailler avec les RIR afin de pouvoir nous réunir de nouveau ou assurément assister à leurs réunions. Peut-être que nous aurons quelques séances spéciales pour parler des aspects techniques et des procédures plus en détail pour voir comment est-ce que nous pourrions travailler ensemble.

Merci à tous d'être venus. C'est toujours un plaisir, encore merci.

ALICE MUNYUA: Paul?

PAUL RENDEK: Oui. Je suis d'accord avec Bobby. Nous avons des bonnes relations avec les agences chargées de faire appliquer la loi et nous souhaitons continuer sur cette voie.

Il y a deux domaines sur lesquels on pourrait travailler dans l'avenir et atteindre des résultats positifs, peut-être que nous pourrions élaborer des processus de développement de politiques. Ce serait un domaine d'activité très intéressant pour notre groupe PSWG.

Deuxièmement, nous travaillons avec beaucoup d'agences chargées de faire appliquer la loi, avec Europol notamment. Nous avons fait des formations avec d'autres organismes dans d'autres régions et nous comprenons assez bien quels sont les problèmes. Nous avons des documents qui peuvent vous permettre de comprendre comment nous gérons les données et comment vous pouvez explorer les données du WHOIS. Cela pourrait vous orienter pour éviter d'être perdu dans l'utilisation du WHOIS.

Ces documents ont été très utiles, et nous pouvons les partager avec vous. Ce serait un plaisir d'entendre vos commentaires et de savoir si vous souhaitez procéder de cette façon.

Merci beaucoup.

ALICE MUNYUA:

Au nom du groupe de travail pour la sécurité publique, je tiens à remercier la NRO, et surtout, monsieur le Président. Je laisse la parole à Oscar.

OSCAR ROBLES: Merci pour cette occasion, qui nous a permis d'entendre les diverses inquiétudes de chacun. Nous sommes toujours ouverts à vos commentaires afin de savoir quels sont les domaines dans lesquels nous pouvons progresser.

Vous êtes les bienvenus, si vous souhaitez assister à nos réunions et nous exposer vos préoccupations, car il ne s'agit pas uniquement de vous donner des informations – que nous pouvons avoir ou pas. Mais, si vous avez des propositions afin d'apporter des modifications, vous devez avoir le soutien de la communauté. Alors, n'hésitez pas à venir à nos réunions, à nous contacter et à parler avec le reste de la communauté.

Merci, beaucoup.

ALICE MUNYUA: Vous êtes tous les bienvenus, si vous souhaitez déguster un sandwich ou prendre un rafraichissement. C'est à votre gauche.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]